



MARCHES HEBDOMADAIRES

METTRE UN TERME AUX DÉRAPAGES



© Photo : D.R

L'Etat sera intransigeant face aux dérapages émanant de milieux séparatistes et de mouvances illégales proches du terrorisme, qui exploitent les marchés hebdomadaires. L'avertissement a été donné par le Président Abdelmadjid Tebboune, mardi, au cours de la réunion périodique du Haut Conseil de Sécurité, qu'il a présidée. **p.2**



LE PROJET ENTRE DANS
SA DERNIÈRE LIGNE DROITE
**Le vaccin SputnikV
sera produit
localement dès
septembre prochain**

EXPLOITATION DE L'IMAGE DES ENFANTS



L'ARAV
appelle au
respect de la loi


Alger

La 2^{ème} édition du Salon virtuel algérien sur les déchets du 5 au 7 juin prochain

L'Agence nationale des déchets (AND) organisera la 2^{ème} édition du Salon virtuel sur les déchets «Algerian virtual waste exhibition-AVWE» du 5 au 7 juin prochain, a-t-il été indiqué dimanche.

CNESE-UNICEF

2^e édition de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants et des jeunes en Algérie

La deuxième édition de la mesure de la pauvreté multidimensionnelle des enfants et des jeunes en Algérie dans le cadre de l'analyse ou l'approche N-Moda, a été lancée, hier à Alger, par le Conseil national économique, social et environnemental (Cnese), en collaboration avec l'Unicef et avec l'appui de l'Institut de recherche en politique sociale (Spr).


ANP

Sécurisation des frontières-crime organisé, plusieurs opérations menées par l'ANP

Plusieurs opérations ont été menées par des unités et des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), durant la période du 31 mars au 6 avril, dans le cadre de la sécurisation des frontières, la lutte contre la contrebande et le crime organisé, ce qui dénote du «haut professionnalisme des Forces armées à préserver et prémunir le pays contre toute forme de menaces

Marches hebdomadaires

Mettre un terme aux dérapages

L'Etat sera intransigeant face aux dérapages émanant de milieux séparatistes et de mouvances illégales proches du terrorisme, qui exploitent les marches hebdomadaires. L'avertissement a été donné par le Président Abdelmadjid Tebboune, mardi, au cours de la réunion périodique du Haut Conseil de Sécurité, qu'il a présidée.

Le Haut Conseil de Sécurité a procédé à l'évaluation de la situation générale du pays sur les plans politique et sécuritaire, selon un communiqué de la Présidence de la République.

«Après avoir écouté les interventions des membres du Haut Conseil de Sécurité sur les questions inscrites à l'ordre du jour, le président de la République a salué les efforts déployés par les institutions de l'Etat pour la préparation des élections législatives du 12 juin 2021, mettant l'accent sur l'impératif de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir la réussite de cette échéance», a ajouté la même source.

«Le Haut Conseil de Sécurité s'est également penché sur les actes subversifs et les graves dérapages émanant de milieux séparatistes et de mouvances illégales proches du terrorisme, qui exploitent les marches hebdomadaires», selon la même source. A ce propos, «le président de la République a affirmé que l'Etat sera intransigeant face à ces dérapages, qui sortent du cadre de la démocratie et des droits de l'Homme, donnant instruction pour l'application immédiate et rigoureuse de la loi en vue de mettre terme à ces activités non innocentes et à ces dépassements sans précédent, notamment à l'égard des institutions et symboles de l'Etat, et qui tentent d'entraver le processus démocratique et développemental en Algérie», a conclu le communiqué.

Ce n'est pas la première fois que le Président Tebboune évoque la manipulation du Hirak, dans sa deuxième version (post-démission de Bouteflika le 2 avril 2019), à partir d'incitations lancées de l'étranger. Cette agitation se déroule sur fond de propagande et d'actes de sabotage de services publics visant à semer l'alarmisme et la panique au sein de la population. En août dernier, lors d'une entrevue accordée à des médias nationaux, le Président Tebboune avait clairement fait



■ Des dispositions, ont été adoptées pour criminaliser ces actes qui se sont répandus au point de menacer la sécurité et la stabilité du pays. (Photo:DR)

comprendre, en termes allusifs ou directs, que certains faits qui ternissent l'image du pays, n'ont rien de fortuit et que leurs auteurs ont même été payés pour les commettre dans ce but, sachant que ces actions sont relayées par une campagne de dénigrement à travers les médias et réseaux sociaux qui se sont spécialisés dans ce créneau anti-

Algérie. Des dispositions, ont été adoptées pour criminaliser ces actes qui se sont répandus au point de menacer la sécurité et la stabilité du pays, notamment la diffusion de fakenews pour porter atteinte à l'ordre et à la sécurité publics, l'atteinte à la sûreté de l'Etat et à l'unité nationale. On peut citer l'affaire des liqui-

dités au niveau des agences et distributeurs de billets d'Algérie Poste, les incendies de forêts, la campagne mensongère autour des harragas... les pénuries artificielles de semoule, huile, les coupures d'eau et d'électricité, à des moments très sensibles. Depuis l'été dernier, les observateurs ont noté l'activisme des réseaux de la mouvance de l'ex-FIS regroupés au sein de l'organisation Rachad qui cherchent à partir de l'étranger où ils sont installés, à faire sortir le Hirak de sa démarche pacifique et à l'amener à une escalade dans la provocation que l'on retrouve notamment dans les slogans fantaisistes qui reviennent dans les manifestations du vendredi et accessoirement dans celles du mardi abusivement présentées comme «marches des étudiants», alors que ces marches ont été squattées depuis mai 2019, par les éléments de l'ex-FIS.

En convergence avec les résidus de l'ex-FIS, les séparatistes du MAK multiplient eux aussi les provocations par leurs slogans fantaisistes lancés au cours des manifestations du mardi et du vendredi à Alger-Centre et dans quelques autres villes du pays. Les Algériens ont prouvé qu'ils ne veulent pas suivre les activistes jusqu'aux boutistes, issus de courants identitaires dont certaines fractions sont irréductiblement opposées les unes aux autres, une alliance contre-nature de circonstance qui n'arrive pas à cacher ses contradictions derrière des slogans «fourre-tout». Les Algériens ne veulent également pas laisser faire la «printanisation» de leur pays, à l'image de la catastrophe qui s'est abattue sur les peuples des pays de la région, ravagés par le terrorisme.

Lakhdar A.

Exploitation de l'image des enfants L'ARAV appelle au respect de la loi

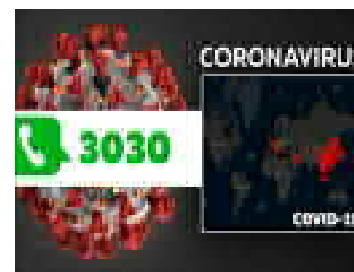
Les manipulateurs du Hirak qui exploitent les images d'enfants dans leurs activités de subversion contre l'Algérie, ont échoué dans leur manœuvre, s'agissant du cas du jeune mineur Ch. M. De nombreux observateurs ont remarqué que des enfants sont mobilisés pour les faire participer seuls, en groupes ou accompagnés d'adultes non membres de leurs familles, à des manifestations non autorisées. Le but : doper la dose émotionnelle produite par l'exploitation des images du Hirak sur les réseaux sociaux, et compenser ainsi le manque de consistance de la manifestation. C'est ce qui a été tenté à travers une vidéo relayée sur les réseaux sociaux dans laquelle Ch. M. prétend avoir subi une agression sexuelle au sein d'un des locaux de la police.

Le Procureur de la République a promis que le Parquet général près la Cour d'Alger dévoilera tous les tenants et aboutissants de cette affaire, une fois les investigations achevées. Les manipulateurs du Hirak n'hésitent pas à violer la Convention internationale des droits de l'enfant en exploitant des mineurs jetés sur la voie publique au milieu d'une manifestation politique non autorisée. L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (ARAV) a condamné mardi dans un communiqué, «la diffamation médiatique et l'exploitation immorale» des enfants via les réseaux sociaux, appelant les utilisateurs des médias audiovisuels et les usagers des médias alternatifs au respect de la loi. L'ARAV a indiqué poursuivre le constat de plusieurs dérapages dangereux exercés sur les mineurs en les impliquant dans des mouvements de protestation à caractère politique», appelant les médias audiovisuels et alternatifs ainsi que les parents à respecter la loi 15-12 qui garantit à l'enfant son droit à la protection de tous les préjudices ainsi que les dispositions de la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

L'ARAV a tenu à rappeler aux parents la nécessité «de veiller à la protection de leurs enfants de toute forme d'exploitation et à ne pas les engager dans des questions et sujets quel que soit leur forme ou contenu, afin de garantir leur bonne éducation et élever une génération imprégnée de valeurs qui inculquent en eux le véritable sens de patriotisme». L'ARAV a exprimé sa détermination à réguler la scène médiatique audiovisuelle tant à travers les chaînes audiovisuelles que par internet. Dans ce contexte, l'autorité a rappelé le communiqué rendu public le 2 juin 2020 dans lequel elle a appelé à protéger l'enfant de toute forme d'atteinte qu'il pourrait subir du fait de contenus médiatiques qui ne prennent pas en compte sa spécificité.

L. A.

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com



REPÈRE

Législatives

Le corps électoral définitif s'élève à 23.587.815 électeurs

Le corps électoral définitif après examen des recours introduits compte 23.587.815 électeurs au niveau de 58 wilayas, tandis que le nombre d'électeurs pour la communauté algérienne établie à l'étranger s'élève à 902.365 électeurs, a indiqué mardi le président de l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), Mohamed Charfi. S'exprimant au terme de l'installation de deux comités de l'ANIE (contrôle de la campagne électorale et répartition du temps d'antenne), M. Charfi a fait état d'un total de 212.797 nouveaux inscrits, après le traitement des recours et de 111.961 radiés, portant ainsi le corps électoral sur le territoire national à 23.587.815 électeurs».

Pour ce qui est du corps électoral de la communauté nationale établie à l'étranger, le nombre a atteint 902.365 électeurs, a ajouté le responsable. S'agissant des dossiers de candidature en prévision des législatives du 12 juin prochain, le président de l'ANIE a révélé que, jusque-là, deux listes indépendantes ont déposé leurs dossiers de candidature à savoir «El Fakhr» (Laghouat) et «El-Hisn EL-Matin» à (Tipasa). Les coordinateurs de l'ANIE au niveau de Laghouat et de Tipasa auront à examiner les dossiers de candidature dans un délai de huit (08) jours au plus tard. Si les dossiers sont rejetés, les concernés peuvent introduire un recours au niveau du tribunal administratif puis le Conseil d'Etat, a-t-il poursuivi. Le nombre de formations politiques ayant formulé le vœu de participer à ces échéances est de 53 partis jusqu'à maintenant.

Agence

Réunion des directeurs régionaux des Douanes Afrique du Nord, Moyen-Orient (MENA)

La délégation algérienne se retire des travaux

La délégation officielle algérienne qui devait participer à la réunion régionale des directeurs généraux des Douanes d'Afrique du Nord, Moyen et Extrême Orient, qui se déroule au Maroc, s'est retirée des travaux pour, a indiqué, avant-hier mardi, un communiqué de la Direction générale des douanes, protester contre l'exposition, par les organisateurs, de cartes dans laquelle la RASD est annexée au Maroc.

«Avant le début des travaux de la session, tenue dimanche dernier, le Directeur général des douanes algériennes a introduit une requête officielle dans laquelle il a exprimé le refus catégorique de la délégation algérienne du contenu des documents introduits par le Bureau régional de liaison chargé des renseignements pour l'Afrique du Nord dont le siège se trouve au Maroc, dans le cadre des travaux de la réunion», lit-on à travers ce communiqué. Citant des cartes, illégales, montrant l'annexion du territoire de la RASD au Maroc, ce qui est, contraire à la légalité internationale



Le Maroc tente d'employer cette tribune en tant que structure régionale de l'Organisation mondiale des douanes, pour diffuser ces allégations illégales. (Ph. : D.R.)

nale et aux résolutions et recommandations pertinentes de l'ONU. Face à l'inaction du président de la session qui fait valoir que les travaux de la réunion ne tiennent pas compte de ces questions, d'une part, et au maintien du représentant du Maroc des mêmes allégations infondées arguant la véracité de ces cartes contrairement aux décisions et recommandations onusiennes, d'autre part, a précisé le communiqué de la Direction générale des douanes algériennes, conduite par le DG des douanes, Nourredine Khaldi, a décidé de se retirer immédiatement des travaux de la session et a no-

tifié officiellement cette décision à la présidence de la session. «La diffusion, en l'état, de ces cartes de la part du président de la session, est contraire à la légalité internationale et aux résolutions pertinentes de l'ONU», a estimé Nourredine Khaldi. Demandant, au passage, au président de la session le retrait immédiat de ces cartes et de tout document ou déclaration, numérique ou sur papier, faisant état de l'annexion du territoire de la RASD au Maroc. Devant les refus des organisateurs de retirer les cartes, et autres supports et documents, objets de la protestation, au prétexte que la

démarche ne relèverait pas de leur ressort, la délégation algérienne, a encore poursuivi la même source, a pris la décision, de quitter, séance tenante, la salle des travaux, reprochant au Maroc en outre de profiter de la tribune pour faire valoir sa thèse annexionniste sur le Sahara occidental. Pour la Direction générale des douanes algériennes, ces violations gravissimes visant à faire la propagande des cartes illégales ont été accentuées par la tentative de la délégation du Maroc qui abrite le siège du bureau de liaison régional chargé des renseignements de l'Afrique du Nord, d'employer cette tribune en tant que structure régionale de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), pour diffuser ces allégations illégales. Quoique, a ajouté la même source, le rapport annuel 2019-2020 de l'OMD fait ressortir les cartes légales reconnues au niveau mondial dans lesquelles apparaissent clairement les frontières internationales qui séparent le territoire de la RASD du Maroc. Rappels que les travaux de cette réunion qui s'inscrit dans le cadre des réunions périodiques de la région MENA relevant de l'OMD, tenue par visioconférence, ont débuté dimanche sous la présidence du vice-président de l'OMD et représentant régional de la région MENA, le Directeur général des douanes jordanien et avec la participation du SG de l'OMD et des directeurs généraux des douanes des pays arabes membres.

Rabah Mokhtari

Kamel Fenniche, président du Conseil constitutionnel :

«Une construction démocratique ne saurait être envisagée sans le respect de la Constitution»

Le président du Conseil constitutionnel, Kamel Fenniche, est revenu, avant-hier mardi à Alger, sur l'amendement constitutionnel initié par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune qu'il a qualifié de grand pas dans l'édification de l'Algérie nouvelle à laquelle nous aspirons tous et dans l'ancrage de la véritable démocratie et l'Etat de droit. «La nouvelle Constitution a consolidé le principe de séparation des pouvoirs et l'indépendance de la justice ainsi que la protection des droits et libertés des citoyens», a-t-il indiqué. S'exprimant à l'ouverture d'un séminaire international sur «La Cour constitutionnelle et son rôle dans l'édification de l'Algérie nouvelle», Kamel Fenniche a mis en avant la nécessité de garantir l'indépendance du dispositif de contrôle constitutionnel, la régulation du fonctionnement des institutions, la préservation des droits et libertés fondamentales et la validation des résultats des consultations électorales et référendaires nationales pour l'efficacité de ce contrôle. «Une solide construction démocratique ne saurait être envisagée sans le respect de la Constitution, en tant que loi suprême», a observé Kamel Fenniche. Pour ce dernier, le contrôle constitutionnel était l'un des fondements essentiels de la pratique démocratique. «La Cour constitutionnelle consacre la justice constitutionnelle, qui doit, à son tour, veiller au respect du principe de séparation et d'équilibre entre pouvoirs», a relevé le président du Conseil constitutionnel. Organisée par le Conseil constitutionnel en collaboration avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) en Algérie dans le cadre de la Convention de coopération «La Constitution au service des citoyens : l'appui du Conseil constitutionnel», cette rencontre, une occasion, a-t-il dit, pour évaluer les différentes pratiques en matière de justice constitutionnelle, permettra de poser un regard scientifique et critique sur les pratiques diverses des instances judiciaires constitutionnelles. Mais aussi, a-t-il poursuivi, de cerner les points forts et les obstacles

ainsi que les limites et les catalyseurs de la justice constitutionnelle. «L'objectif escompté durant ce séminaire dont les ateliers sont animés en visioconférence par des membres du Conseil constitutionnel et des experts nationaux et étrangers, est de tirer profit des meilleures pratiques disponibles en vue d'améliorer la performance du magistrat constitutionnel», a encore ajouté Kamel Fenniche. Au menu, les principales nouveautés introduites par la Constitution du 1^{er} novembre 2020, notamment en ce qui concerne le rôle de la Cour constitutionnelle en tant que garant de la Constitution et arbitre institutionnel à qui incombe la responsabilité de trancher les différends, pouvant apparaître entre les différents pouvoirs constitutionnels mais aussi le rôle attendu de la juridiction constitutionnelle dans le domaine électoral et dans les différentes questions structurelles et organisationnelles, pouvant être soulevées suite la création de la Cour constitutionnelle avec de plus larges prérogatives.

R.M.

CONDITIONS DE DÉPÔT

Législatives du 12 juin prochain

L'ANIE fixe les conditions de dépôt des listes de candidatures

L'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), a annoncé lundi dernier dans un communiqué la fixation des conditions à remplir par les partis politiques pour la validation du dépôt des listes de candidatures, en prévision des législatives du 12 juin prochain. Dans ce sens, l'ANIE a indiqué, selon la même source qu'en application des dispositions des articles 206 et 316 de l'Ordonnance n° 21-01 du 10 mars 2021 portant Loi organique relative au régime électoral, les listes des candidats présentées au titre d'un parti politique doivent être appuyées par, au moins, vingt cinq mille (25.000) signatures individuelles d'électeurs inscrits sur les listes électorales.

«Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, vingt trois (23) wilayas dont le nombre de signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à trois cent (300) signatures», a précisé l'ANIE dans le communiqué. Selon le document, la réunion de ces conditions permet au parti concerné à déposer sa liste de candidats auprès des Délégations de l'ANIE à travers l'ensemble des circonscriptions électorales au niveau des 58 wilayas.

Après la finalisation de l'opération de collecte des signatures au niveau des wilayas, «les imprimés remplissant les conditions légales sont présentés pour certification au président de la Commission électorale de la circonscription électorale, visé à l'article 266 de la Loi organique portant régime électoral, à savoir le juge, président de la Commission de la circonscription de wilaya territorialement compétent. Ce dernier procède, conformément aux dispositions de l'article 202, au contrôle des signatures et s'assure de leur validité et en établit un Procès-verbal, dont une copie sera remise au représentant de la liste des candidats dûment habilité, ajoute le même document.

En outre, l'Autorité nationale indépendante des élections a précisé qu'«avant le dépôt des listes de candidatures, les partis politiques doivent obtenir concrètement 23 Procès-verbaux de contrôle de signatures conformément aux conditions citées dans l'article 316 de la Loi organique portant régime électoral. Ainsi, en vertu de l'article 206 «la décision du coordonnateur de la délégation de wilaya de l'ANIE doit être notifiée sous peine de nullité dans un délai de 08 jours francs, à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature», conclut le document.

Manel Z.

BRÈVE

Prime exceptionnelle Covid-19

«Elle sera attribuée rapidement», promet le ministre de la Santé

«Il y a eu un retard mais les choses ont été réglées», a répondu, ce mardi, le ministre de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière, Abderrahmane Benbouzid, en marge de l'ouverture, à Alger, de la 5^e édition du Salon de l'information sur le cancer (Sican 2021).

«Nous avons engagé des démarches, le Premier ministre a instruit le ministère des Finances et tout est réglé, donc la prime Covid-19 va être attribuée très rapidement», a déclaré le ministre de la Santé, au micro d'Alhène Chemach de la Chaîne III de la Radio algérienne.

«La prime c'est pour quand ?», relance le journaliste de la Chaîne III. Réponse du ministre : «Les documents sont signés, c'est une question de démarches administratives, l'essentiel est que c'est réglé».

Pour rappel, la prime exceptionnelle Covid-19 a été décidée par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, qui avait annoncé, le 31 mars 2020, avoir signé un décret instituant l'octroi d'une prime exceptionnelle au profit des personnels des structures et établissements publics relevant du secteur de la santé, mobilisés dans le cadre de la prévention et de la lutte contre la propagation du coronavirus.

R.N.

Le projet entre dans sa dernière ligne droite

Le vaccin Sputnik V sera produit localement dès septembre prochain

Le projet de l'usine de production du vaccin anti-Covid-19 russe (Sputnik V) installée dans la wilaya de Constantine, entre dans sa dernière ligne droite. La fabrication des premiers lots de ce vaccin devra «démarrer dès septembre prochain», a confié, hier, le ministre-délégué à l'Industrie pharmaceutique, Lotfi Benbahmed, à la radio nationale.



■ L'Algérie nourrit, depuis des mois, l'espoir de produire réellement le vaccin anti-Covid-19 russe, SputnikV dont le taux d'efficacité est de 96,1%. (Photo : DR)

«A partir du mois de septembre prochain, le vaccin anti Covid-19 russe SputnikV sera fabriqué en Algérie», a-t-il indiqué, évoquant les expertises et différentes analyses menées par les experts du Groupe pharmaceutique Soidal, chargé par le Gouvernement du suivi et de la mise au point localement du vaccin russe anti-Covid-19. «D'après Soidal, les experts et les différentes analyses que nous avons mis en place, le vaccin SputnikV sera prêt le mois de septembre prochain», a-t-il précisé.

Après plusieurs mois de négociations et de planification, le groupe Soidal accompagné par le fonds russe et aussi par des laboratoires qui produisent déjà ce vaccin dans d'autres pays, ont réussi à fixer la date d'échéance de production. Cette déclaration survient quelques jours seulement après que le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, ait rappelé, lors du dernier Conseil des ministres en date, organisé dimanche passé, l'intérêt particulier que porte l'Algérie à ce projet et «la nécessité d'accélérer la cadence dans la réalisation

de cet important projet». Ce dernier donnera un coup de pouce utile et rapide au développement sérieux et inclusif de l'industrie pharmaceutique en Algérie, en profitant du savoir-faire offert par les Russes aux Algériens dans ce domaine, en pleine mutation. L'Algérie nourrit, depuis des mois, l'espoir de produire réellement le vaccin anti-Covid-19 russe, SputnikV dont le taux d'efficacité est de 96,1% et figure, désormais, parmi les vaccins les plus efficaces contre la Covid-19 avec ceux de Pfizer/BioNTech et de Moderna. Cette coopération avec les laboratoires pharmaceutiques russes permettra d'aller vers la production d'autres médicaments et même vers l'exportation. La fabrication locale de ce vaccin est une véritable opportunité à saisir pour promouvoir cette activité et surtout pour pénétrer le marché régional et international. Le choix de l'Algérie par la Russie, comme partenaire africain pour la mise au point locale du vaccin SputnikV n'est pas fortuit. Les deux pays ont un intérêt commun à défendre :

celui de développer l'industrie pharmaceutique en Algérie et affirmer une position de leader dans un marché croissant, longtemps monopolisé par les industriels européens. Désormais, l'accès au marché européen ne sera plus difficile en raison de l'impasse sanitaire dont se trouve la majeure partie des pays de l'Union européenne qui cherchent à vacciner toute sa population, rapidement afin de retrouver une vie normale. Après la suspension du vaccin AstraZeneca, mis à mal par les cas de thrombose, plusieurs pays européens évoquent la piste de SputnikV, à l'instar de l'Autriche qui négocie l'achat d'un million de doses. Cette porte ouverte pour la commercialisation du vaccin russe anti Covid-19 constitue une véritable opportunité à l'alliance algéro-russe qui compte tirer profit de ce business très rentable. Une occasion, également, pour les deux partenaires pour redorer leur image sur le marché africain très porteur et le marché européen demandeur qui, d'ailleurs, «n'exclut pas, dé-

sormais, le recours aux vaccins russes pour immuniser sa population». Il est à noter que «57 pays ont déjà approuvé le SputnikV et plusieurs milliards de doses auraient été commandées», selon Moscou.

La fabrication du vaccin SputnikV en Algérie permettra, aussi, à la Russie de pallier au retard de livraison qui peut survenir. Pour rappel, l'Algérie envisage, également, de produire localement le vaccin anti-Covid-19 chinois (Sinopharm), selon les déclarations faites, il y a quelques semaines par un responsable du ministère-délégué à l'Industrie pharmaceutique.

La disponibilité locale de plusieurs vaccins anti-Covid-19 permettrait d'immuniser la population rapidement. Sachant que l'Algérie a déjà entamé sa campagne de vaccination contre le Coronavirus depuis le mois de janvier 2021, à ce jour. Plus de 120.000 Algériens ont reçu les deux doses de vaccin et l'opération se poursuit au fur et à mesure des livraisons de doses de vaccin anti Covid-19. Dans ce cadre, «l'Algérie recevra au mois de juin prochain son lot de vaccins anti-Covid dans le cadre du mécanisme Covax», a annoncé, avant-hier, le représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, François Bla Nguessan. Il a précisé, toutefois, que «l'Algérie n'a pas reçu le lot complet de la première cargaison des vaccins contre la Covid-19 dans le cadre du mécanisme Covax», rassurant, à cet effet, que «l'Algérie réceptionnera son lot dans le cadre de ce mécanisme durant le mois de juin prochain».

Samira Takharboucht

RENCONTRES D'AFFAIRES

Salon de l'exportation

Plus d'une centaine de rencontres d'affaires entre opérateurs

Pas moins de 120 rencontres d'affaires entre opérateurs économiques algériens et représentants commerciaux étrangers ont été effectuées, lors du premier Salon régional de l'exportation et de la promotion du produit local, organisé du 4 au 6 avril en cours dans la wilaya de Mostaganem, a-t-on appris mardi des organisateurs. Lors d'une conférence de presse en marge de la cérémonie de clôture d'une rencontre B2B, organisée au Complexe touristique "Zafir" à la plage "Sablettes" (commune de Mazaghran), la chargée de l'information et de la communication auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie "CCI Dahra Mostaganem", Houria Benyahkhou a indiqué que le Salon a constitué une opportunité pour les opérateurs économiques nationaux d'effectuer des rencontres avec leurs homologues étrangers pour négocier des contrats d'exportation ou d'accès aux marchés extérieurs. Elle a qualifié de «très fructueuses» ces rencontres ayant regroupé 54 opérateurs économiques algériens dont des producteurs, des exportateurs et des intermédiaires dans la logistique et diverses prestations à l'export avec les représentants de sept (7) pays arabes et africains participants. Tenues lundi et mardi, ces rencontres portant sur les opportunités et l'accès aux marchés extérieurs dans divers domaines aussi importants que l'industrie alimentaire, le plastique, les produits ferreux, le textile (tissus, habillement et prêt-à-porter) ont suscité un intérêt particulier des représentants étrangers, en provenance de Tunisie, d'Egypte, d'Oman, du Yémen, du Soudan, d'Afrique du Sud et de Tanzanie, a fait savoir Mme Benyahkhou.

Dans le cadre de ce Salon, une exposition a été tenue pour promouvoir le produit local et son niveau de compétitivité à l'échelle mondiale, à laquelle ont pris part des opérateurs économiques de 12 wilayas du pays, en plus de plusieurs acteurs dans le domaine de l'exportation. En marge du Salon, deux conférences ont été animées portant sur le rôle des dispositifs d'appui pour la promotion des exportations hors hydrocarbures et la contribution de la promotion du commerce extérieur dans le développement économique national. Il a été ainsi recommandé la tenue, en 2022, de la deuxième édition du Salon régional de l'exportation et de la promotion du produit local, ont souligné les organisateurs.

R.E.

Industrie navale

Lancement d'une soixantaine de projets à partir du 2^e semestre 2021

Le ministre de la Pêche et des productions halieutiques, Sid Ahmed Ferroukhi, a fait part avant-hier à Alger du lancement d'une soixantaine de projets d'investissement dans le domaine de la construction et la réparation navales, à partir du deuxième semestre 2021.

«60 intentions de projets d'investissement de la part d'opérateurs publics et privés qui se sont inscrits sur la plate-forme numérique dédiée au recueil des données concernant les projets relatifs à cette activité», a-t-il indiqué lors d'une rencontre organisée conjointement avec le ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha, sur l'accompagnement des porteurs de projets dans le domaine de la construction, la rénovation et la maintenance des bateaux de pêche. A ce sujet, le ministre a souligné que son département œuvre «pour aider ces opérateurs à se positionner dans l'activité de l'industrie navale notamment dans ses axes consacrés au développement de l'industrie nationale de construction et de réparation navales et la promotion des activités de la pêche au large», et ce à travers, ajoute-t-il, l'apport «des facilitations financières et administratives qui leur permettent d'être opérationnelles à partir du deuxième semestre de l'année en cours». Dans ce contexte, le ministre a affirmé qu'un

processus a déjà été mis en place avec le ministère de l'Industrie pour intégrer cet effort dans la stratégie industrielle, basée sur les principes de la valorisation des ressources locales et le développement du tissu industriel national.

Assurant que son secteur mettra les conditions nécessaires pour concrétiser ces projets «le plus vite possible», le ministre a affirmé que les porteurs de ces projets pourraient faire appel aux partenaires étrangers pour bénéficier du transfert technologique et du savoir-faire.

Pour sa part, le ministre de l'Industrie Mohamed Bacha, a affirmé que son département prépare, en collaboration avec le ministère de la Pêche, une feuille de route définissant de façon concrète l'entrepreneuriat dans l'industrie navale et les parties institutionnelles devant accompagner ce créneau.

Cette feuille de route servirait, précise-t-il, de plate-forme pour identifier d'une manière précise les indicateurs de performance escomptés des opérateurs et d'identifier, en parallèle, les insuffisances et les mesures à prendre pour rattraper le retard et relancer cette activité qui était assez développée en Algérie dans les années quatre-vingt. M. Bacha a également

fait valoir l'apport attendu de son secteur à cette industrie en termes de normalisation, de certification et d'encouragement des innovateurs.

En outre, le ministère a assuré son engagement à contribuer de manière effective dans l'assainissement du climat des affaires pour les porteurs de projets notamment à travers les facilitations administratives et la lutte contre les contraintes bureaucratiques qui freinent la relance de cette activité.

Par ailleurs, cette rencontre a été marquée par la signature de deux accords. Il s'agit d'un accord-cadre entre les ministères de la Pêche et des Productions halieutiques et de l'Industrie et d'un accord entre la Chambre algérienne de la Pêche et de l'Aquaculture (CAPA) et le Groupe public des Industries Mécanique, portant coopération dans les différents domaines de la construction navale et la rénovation.

Outre les porteurs de projet, cette rencontre, tenue au siège du ministère de la Pêche et des productions halieutiques, a vu la participation des représentants des organismes spécialisés dans le financement et l'assurance des investissements, ainsi que des experts et des chercheurs.

Manel Z.

INFO EXPRESS

**HCI
Créer une caisse de garantie au profit des entreprises en difficulté**

L'Autorité charaïque nationale de la fatwa pour l'industrie de la finance islamique a proposé la création d'une caisse de garantie au profit des entreprises en difficulté financée par le Fonds de la Zakat, a indiqué mardi le membre du Haut Conseil islamique (HCI), Mohamed Boudjelal. Intervenant lors d'une conférence de presse sur le financement islamique, organisée par l'Association nationale des commerçants et des artisans (ANCA), M. Boudjelal a fait savoir que cette proposition «fera de la Zakat un outil de solidarité permettant à l'ensemble des commerçants, des industriels et des artisans de verser leurs Zakat dans ce Fonds qui sera érigé en un établissement de Zakat pour financer tous les commerçants en difficulté». Outre l'élaboration de textes d'application et l'adaptation des lois pour accompagner les établissements bancaires en terme de financement islamique, M. Boudjelal a rappelé les procédures en cours pour le lancement des Sukuk en Algérie en collaboration avec la Banque Islamique de Développement (BID). Les produits de la finance islamique contribuent à l'économie nationale, a mis en avant le membre fondateur du Fonds de la Zakat, appelant les banques à améliorer leurs services par la lutte contre la bureaucratie afin d'instaurer un climat de confiance avec les opérateurs économiques.

R.R

Alger

Visitez La Casbah d'Alger depuis chez vous

C'est désormais possible grâce à Maghreb Experience, la première start-up d'expériences de voyage en ligne.

Maghreb Experience propose des expériences culturelles au Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie), avec pour mission de réinventer les codes du voyage et de changer le récit sur cette région afin de mettre en lumière la diversité de ses cultures. À travers des expériences uniques créées et animées par des Maghreb Makers (artistes, artisans, aventuriers et passionnés issus du Maghreb et des diasporas, nous accompagnons ces entrepreneurs créatifs dans le cadre de leurs activités, dans un esprit de partage, de rencontre et de durabilité. Basés en Algérie, au Maroc ou en Tunisie, les Maghreb Makers sont des passionnés aux innombrables talents qui vous feront découvrir leur ville,



leur région autour de ce qui leur est cher. Ils ont une ambition commune : partager leurs connaissances et vous offrir un accès privilégié à leur univers, autour de nouvelles expériences que vous aurez la chance de vivre sur place ou en ligne. Ainsi, Maghreb Experience vous permet de visiter depuis chez vous, pour la première fois, l'emblématique Casbah d'Alger à travers une expérience interactive en direct. Classée au patrimoine mondial de l'humanité par l'Unesco, La Casbah d'Alger apparaît comme un exemple significatif de ville historique

maghrébine qui eut une grande influence sur l'urbanisme dans la partie occidentale de la Méditerranée et en Afrique subsaharienne.

En compagnie de Nazim Lotfi Lebhur et Asma Oummedjber, deux amoureux de La Casbah, membres du collectif «El Fnardjia» qui militent pour la préservation de son histoire, ainsi que de Lydia Had-dag, chercheuse en histoire de l'art (CNRS-INHA), vivez une immersion complète autour de cette vieille ville méditerranéenne qui vous surprendra de part son histoire si éclectique.

Mohamed El Ouahed

Accidents de la route : 35 morts et 1.474 blessés au cours de la semaine écoulée



Trente-cinq (35) personnes ont trouvé la mort et 1.474 autres ont été blessées dans 1.229 accidents de la circulation survenus à travers le territoire national au cours de la semaine écoulée (du 28 mars au 3 avril), indique un bilan hebdomadaire rendu public mardi par la Protection civile.. (Photo > D. R.)

Personnes âgées/Ramadhan : une campagne de sensibilisation aux orientations sanitaires



La ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Kaouthar Krikou a annoncé lundi à Alger en compagnie du Secrétaire d'Etat chargé de la réforme hospitalière, Smail Mesbah, au lancement officiel d'une campagne de sensibilisation aux orientations sanitaires à l'adresse des personnes âgées durant le mois de Ramadhan. (Photo > D. R.)

El-Meneaa : perspectives prometteuses pour les cultures stratégiques



Les potentialités agricoles de la nouvelle wilaya d'El-Meneaa (800 km Sud d'Alger) offrent des perspectives prometteuses pour le développement intensif des cultures stratégiques, notamment la céréaliculture, la maïsiculture et l'oléiculture. (Photo > D. R.)

Sonelgaz : la réalisation de centrales électriques, prochain défi



Le Président-directeur général (P-dg) de la Société nationale de l'électricité et de gaz (Sonelgaz), Chaher Boulakhras, a indiqué, lundi depuis Sétif, que le prochain défi en matière d'énergie électrique consiste en «la réalisation de centrales électriques et la fabrication d'équipements». (Photo > D. R.)

Arthrofit+ est de retour en pharmacie

La solution miracle pour les douleurs inflammatoires et arthrosiques venue du cœur de la nature

L'arthrose, est devenue aujourd'hui un problème de santé majeur. En effet, les symptômes de l'arthrose peuvent varier d'une personne à une autre, mais la douleur qui est très souvent insupportable reste le symptôme commun et inévitable, cependant et étant une maladie chronique et incurable, l'utilisation des traitements à visée anti-inflammatoire et antalgique pour soulager les douleurs de l'arthrose doit être constamment réévaluée et doit prendre en compte le risque de complications en cas d'une utilisation prolongée, de ceux-ci tels que les complications digestives, rénales ou cardiovasculaires sur-

tout chez les personnes atteintes d'une maladie chronique (HTA ou diabète). Heureusement, il existe maintenant des produits naturels qui peuvent soulager cette douleur et améliorer le quotidien des personnes arthrosiques sans risque sur le moyen et le long terme comme «Arthrofit+». Venue directement du cœur de la nature «Arthrofit+» est considéré par les médecins spécialistes comme l'une des solutions miraculeuses des dix dernières années pour soulager les douleurs inflammatoires et arthrosiques. Ce complément alimentaire unique qui existe sur le marché Algérien depuis déjà 5 ans, a été dé-

veloppé par les pharmaciens chercheurs du laboratoire Algérien SCI PHARMA. En effet, sa composition à base de plusieurs plantes médicinales, tel que le curcuma, la plante grappin, le Boswelia, l'écorce de saule, fournit aux patients une solution 100% naturelle pour soulager efficacement leurs douleurs inflammatoire et arthrosique avec une sécurité optimale.

Actuellement, «Arthrofit+» est disponible au niveau de toutes les pharmacies Algériennes. Excellente nouvelle pour tout patient souffrant de douleur inflammatoire ou arthrosique.

C.P

SOS

Mme Attalah Kheira, âgée de 41 ans, victime d'un accident d'explosion qui a déformé sa main droite avec des brûlures du 3^{ème} degré, doit subir une intervention d'esthétique. Par cet appel, elle demande aux âmes charitables de bien vouloir l'aider afin de subir cette intervention.

MOB : 0799 54 78 67
CCP : 170 280 18 - clé 90

Demande d'aide financière

Homme, sans revenu, handicapé, diabétique, marié, demande à toute âme charitable de lui venir en aide financièrement afin de lancer un petit projet (vendeur ambulante) pour pouvoir subvenir aux besoins de ses enfants.

Allah Le Tout Puissant vous le rendra.

MOB : 0782519683

monde

Mohamed Ould Salek, ministre sahraoui des Affaires étrangères : «Le retrait du Maroc des territoires occupés, un préalable à la paix»

La République arabe sahraouie démocratique (RASD) a exigé lundi le retrait du Maroc de ses territoires occupés pour entrer dans une ère de paix avec ce pays, son voisin frontalier, a déclaré le chef de la diplomatie sahraouie, Mohamed Salem Ould Salek.

«La RASD est prête pour une paix avec le Maroc, son voisin du nord, sur la base du respect des frontières entre les deux pays, et cela ne sera possible qu'avec la fin de l'occupation, le retrait des forces marocaines de notre territoire national ainsi que l'abandon par le Maroc de sa politique expansionniste», a indiqué le ministre au cours d'une conférence de presse tenue à Alger.

Ould Salek a exprimé, à ce titre, la disponibilité de la RASD à coopérer avec les Nations unies qui, selon lui, doivent honorer leurs engagements vis-à-vis du peuple sahraoui en lui permettant d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. Il a aussi réitéré l'engagement de la RASD à coopérer avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en vue de mettre en œuvre sa dernière décision sur le Sahara occidental qui réaffirme l'obligation du respect des frontières héritées à l'indépendance.

Selon le conférencier, la RASD est disposée à répondre à l'appel émis, en décembre, par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine visant à «faire taire les armes». Elle exige, néanmoins, que des actions soient menées afin d'obliger l'occupant marocain «à se conformer aux dispositions de l'acte constitutif de l'Union africaine» et à «l'empêcher de créer un climat de méfiance dans la région dans le but de servir des intérêts étrangers qui voient d'un mauvais œil une organisation continentale unie et responsable».

Le diplomate a évoqué, en outre, la reprise de la lutte armée, le 13 novembre 2020, précisant que la RASD exerçait son droit de légitime défense. Il a appelé, à ce propos, les Nations unies et l'Union africaine à condamner l'agression du Sahara occidental par le Maroc et à mettre un terme à «l'occupation illégale» de ce territoire.

La RASD réclame un siège à l'ONU en tant qu'Etat membre

Le chef de la diplomatie sahraouie a revendiqué, d'autre part, l'adhésion de la RASD aux Nations unies, en tant qu'Etat membre.

«L'Etat sahraoui exige son siège aux Nations Unies étant donné que le Maroc dresse des obstacles face à la tenue d'un référendum d'autodétermination (au Sahara occidental), sachant pertinemment que le peuple sahraoui est unanime en ce qui concerne son droit à l'indépendance et à sa souveraineté», a-t-il déclaré. Par ailleurs, Ould Salek a pointé la responsabilité du Conseil de sécurité dans la dété-



rioration de la situation au Sahara occidental, car n'ayant pas fait le nécessaire pour permettre à la Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara occidental (Minurso) d'accomplir la mission principale pour laquelle elle a été créée. Il a attribué cet état de fait au jeu d'intérêts auquel s'adonnent certains membres permanents du Conseil de sécurité.

Concernant la prochaine réunion du Conseil de sécurité, prévue le 21 avril courant, Ould Salek a expliqué qu'il s'agissait d'une «briefing visant à informer les membres du Conseil au sujet de la situation actuelle dans les territoires sahraouis», après la violation par le Maroc de l'accord de cessez-le-feu signé en 1991. D'autre part, le représentant de la RASD impute au Maroc l'entière responsabilité des «conséquences catastrophiques» de la reprise des hostilités à partir de novembre dernier. Il a estimé que «l'agression du 13 novembre dernier a constitué la goutte qui a fait déborder le vase» et a démontré que le Maroc s'est «définitivement détourné» du processus de paix engagé en 1991.

Le conférencier a affirmé que «ni la RASD ni le peuple sahraoui ne devraient assumer les conséquences du refus du Royaume du Maroc d'aller vers un référendum d'autodétermination», rappelant que le Roi Hassan II avait été contraint d'accepter la tenue de ce référendum face aux progrès enregistrés par l'armée sahraouie.

La France responsable de l'échec du plan ONU-UA

D'autre part, le ministre sahraoui des Affaires étrangères a pointé la responsabilité de la France dans l'échec du plan de paix ONU-UA, accepté par le Maroc et la RASD, soulignant les obstacles dressés par Paris pour empêcher l'élargissement du mandat de la Minurso à la surveillance des droits de l'Homme. «Le soutien de la France à la colonisation marocaine a em-

pêché l'application de l'accord entre la RASD et le Maroc dans les délais impartis, c'est-à-dire depuis des décennies», a-t-il affirmé.

«Sans les obstacles dressés par la France, la Minurso aurait assumé la mission de la surveillance des droits de l'Homme pour au moins alléger les souffrances des Sahraouis dans les territoires occupés», a ajouté le ministre.

La France a aussi bloqué la mise en œuvre des décisions de la Cour de Justice de l'Union européenne sur le pillage des ressources naturelles du Sahara occidental, a ajouté Ould Salek, appelant Paris à assumer son rôle en tant que «pays ayant des relations historiques avec tous les peuples et pays de la région» et à cesser son «soutien aveugle» au Maroc.

Des ONG de droits de l'Homme exigent un procès équitable pour Omar Radi

Des organisations internationales de défense des droits de l'Homme ont signé une pétition dans laquelle elles appellent les autorités marocaines à assurer un procès équitable au journaliste et militant Omar Radi qui sera entendu mardi pour des faits «d'atteinte à la sécurité de l'Etat» et de «viol».

Ces organisations dont Amnesty International, Human Rights Watch, Project on Middle East Democracy, Cairo Institute for Human Rights Studies ou encore The Freedom Initiative ont estimé que les autorités marocaines auraient dû accorder à Omar Radi la liberté provisoire, notant que la détention devrait être «l'exception et non la règle».

Le procès du journaliste marocain «s'ouvre dans un contexte où ce qui reste de la liberté de la presse au Maroc est sous embargo, et ceux qui osent critiquer publiquement le régime, de plus en plus répressif, font face à des poursuites pour des accusations douteuses et font l'objet de campagnes de calomnie par des médias étroitement liés aux autori-

tés», assurent les signataires de la pétition qui déplorent, dans ce contexte, la disparition récente de Akhbar al-Yaoum, «l'un des derniers journaux indépendants du pays». «Les autorités marocaines maintiennent M. Radi en détention provisoire depuis le 29 juillet 2020, sans lui avoir fourni une seule fois une justification crédible pour expliquer le fait de l'avoir privé de sa liberté, au mépris des normes internationales», protestent les organisations des droits de l'Homme.

Elles invitent, en outre les «autres Etats» à placer le cas de Omar Radi au «plus haut niveau» de leurs priorités et de faire pression sur les autorités marocaines afin qu'aucune personne ne soit détenue, à l'avenir, avant le début de son procès sauf motif impérieux. Par ailleurs, les auteurs de la pétition affirment que le dossier d'accusation relatif à l'atteinte à la sécurité de l'Etat est vide et ne contient aucun élément susceptible de prouver que Omar Radi ait fourni des informations à des diplomates étrangers comme l'affirment les autorités.

Concernant les procès pour viol, les organisations des droits de l'Homme rappellent que M. Radi avait affirmé que la collègue ayant porté plainte était «consentante» le soir de leur rencontre. «Les autorités ont accusé le journaliste marocain Imad Stitou de complicité dans le viol, après un témoignage fait par ce journaliste corroborant la version des événements de M. Radi», ajoutent les auteurs de la pétition.

Les autorités ont porté plainte contre Omar Radi peu de temps après qu'Amnesty International a publié un rapport selon lequel le téléphone du journaliste «avait été la cible à plusieurs reprises de logiciels espions sophistiqués, et après des mois d'articles attaquant M. Radi sur des sites Web soupçonnés d'être étroitement liés aux services de sécurité», soulignent les organisations des droits de l'Homme.

enquête

Le climat dans les zones industrielles

Baisse du rendement dans les sociétés productrices nationales



Tout en créant une dynamique de développement et surtout d'intégration économique intersectorielle. Or, ce pôle industriel crée grâce aux gros crédits des banques du pays étant formé principalement des complexes d'Arcelor Mittal d'El Hadjar, Asmidal et Ferrovia (anciens ateliers de transformation métallique) autour desquels gravitent 260 unités PME /PMI activant dans le domaine de la sous-traitance et dans l'agro-industriel. le dispositif industriel de PME/PMI occupe une assiette foncière s'étalant sur 393 ha située au niveau des zones industrielles et d'activités aménagées réparties sur un total de 580 lots créés il y'a quelques années seulement, précise-t-on.

Les zones industrielles existant au niveau de la wilaya de Annaba sont au nombre de quatre : zone Pont Bouchet d'une superficie de 116 ha totalisant 51 opérateurs. Celle de Meboudja 63 ha compte 46 opérateurs, la zone du MIN d'une superficie de 51 ha abrite 57 opérateurs et enfin la zone de Berrahal de 122 hectares saturée à 86% et regroupant un nombre de 62 opérateurs. Il existe aussi cinq zones d'activités qui notamment sont : zone de Sidi Salem 12 ha qui compte 60 opérateurs , zone d'El Hadjar 2 ha totalisant 25 opérateurs et saturée à 100%, la zone de Ain Berda 13 ha abritant pour sa part 137 opérateurs. Celle de oued El Aneb 9 ha comptant 24 opérateurs et la dernière zone d'El Eulma 5 ha qui comprend un seul opérateur en activité, nous révèle-t-on auprès de la direction des mines et de l'industrie. Cependant des études ont été engagées en vue de réaliser l'extension des zones industrielles et des zones d'activités actuelles. En ce qui concerne les zones créées de fait, celles-ci possédant une superficie d'environ 1600 ha comprenant le complexe sidérurgique d'El Hadjar 800 ha, la zone Allellik avec plusieurs unités industrielles telles que

Certainement, l'Etat avait dégagé de gros moyens financiers nécessaires après l'indépendance aux fins d'asseoir un pôle industriel important comme celui de la ville d'Annaba qui est capable de transformer les matières premières de la région Est.

: Ferrovia, laiterie Edough , SNVI , Agricte une concession, Tarsi, semoulerie Main d'or, Ancarre, urban, Alfa 550 ha. Pour la complexe Asmidal, brasserie de Annaba et Transmet bois 110 ha, l'ancienne zone Seybouse qui regroupe l'Edima, l'ONCV et les Ets Saidani (maintenance) 86 ha. Ajouté à cela la zone de l'Onab 40 ha. Au vu du développement qu'avait connu la wilaya pendant ces dernières années en matière d'activités industrielles de même que la forte demande d'investissement incessant avait emmener un foncier industriel existant déjà à devenir insuffisant cela note-on a conduit les autorités locales à prévoir la création de nouvelles zones d'activité réparties au niveau du chef lieu de commune d'El Bouni (zone de Boukhmira d'une superficie de 9 ha), zone de Bousseadra 19 ha, pour la commune de Sidi Amar (zone d'El Gantra 4 ha) et la zone de Derradji 11 ha. Celle de Annaba possédera la zone de Seybouse 10 ha, ajoute-t-on auprès de la même institution. Le taux d'une surface bâtie non utilisée est de 8% et celle de la surface non construite mais attribuée est de l'ordre de 32 ha , soit 8,3% sur le territoire de la wilaya en question.

A ce sujet l'on révèle aussi que pour 579 lots existants, 557 ont été attribués et 371 actes remis aux opérateurs. Deux importantes opérations avaient été exécutées dans la zone de Pont Bouchet pour un coût de 4 milliards de centimes comportant ainsi la réhabilitation de

voirie, l'assainissement des eaux, l'éclairage public et la réalisation de clôture, indique-t-on. Pour la zone de Berrahal, celle-ci avait nécessité une enveloppe de 1 milliard 850 millions de cts pour une reprise partielle de l'éclairage .

2,5 milliards d'euros pour le développement de l'investissement à Annaba

Le programme d'investissement et les multiples possibilité de son développement à travers la région. Or, le chef-lieu de la wilaya dispose d'un pôle industriel qui est constituée majoritairement du complexe sidérurgique d'El Hadjar ainsi que celui d'Asmidal autour des quels gravitent près de 260 unités PME/PMI qui notamment activent dans les domaines de la sous-traitance et l'agro-industrielle. Les activités industrielles annexes concernent surtout la transformation métallique, bois, papier et des matériaux de construction.

La wilaya comprend aussi 14 carrières en exploitation pour l'extraction des agrégats, le granit, l'argile et le feldspath. sa longue façade maritime s'étend sur 80 Km de côtes représentant un potentiel halieutique et touristique très important et très poissonneux avec une production estimée à 8000 tonnes par an, ce dernier permet notamment de développer une industrie halieutique de plus en plus importante grâce aux unités de stockage et aux installations frigorifiques existantes . sa superficie agricole utile SAU est de près de 38 000

hectares représentant plus de 60 % des terres agricoles et bénéficiant d'une pluviométrie de 11 00 mm/an. Le potentiel agro-pédagogique de la wilaya est de 58 548 ha qui est localisé essentiellement au niveau des plaines alluviales de la Seybouse et du lac Fetzara notamment au niveau des zones des piémonts de Ain Berda, cheurfa ,Eulma et au sud de Berrahal là où on trouve la plupart des terres cultivées 58%. Des immenses espaces agricoles qui restent exposés aux aléas des intempéries et des stagnations prolongées des eaux des pluies.

Or, l'Etat a réservé un montant de 229 millions de dinars soit 2,5 milliards d'euros pour le secteur de l'investissement à Annaba dans le cadre du plan quinquennal 2010/2014 qui est lié à des structures comme la Calpi, L'Ansej,Cnac, Andi et Aniref ; pour le secteur du tourisme qui dispose d'une infrastructure hôtelière de 42 établissements de différentes catégories avec un total de 3400 lits seulement qui est loin de répondre à la demande en période estivale. la zone d'expansion touristique de la baie ouest Chetaibi d'une superficie de 328 ha connue pour être l'une des plus belles baies du monde, cette zone peut accueillir une moyenne de 11 équipements touristiques d'une capacité de 1000 lits. Celle de oued Bagrat de Seraidi qui est située principalement sur le versant du mont formant cette vallée de 1375 ha, son attrait demeure sa merveilleuse plage de djenene El Bey, celle-ci peut accueillir 15 équipements touristiques d'une capacité de 2000 lits alors que la dernière zone d'expansion qui notamment la corniche de Annaba ayant une superficie de 356 ha dans le prolongement nord vieux tissu urbain attire des milliers d'estivants chaque année, cette zone peut accueillir 20 à 30 équipements touristiques d'une capacité de 2200 lits avec des infrastructures de détente et de loisirs, souligne-t-on.

INFO EXPRESS

**Annaba
Vers la création d'un pôle de micro-entreprises productrices**

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat, a affirmé, lundi à Annaba, que les efforts déployés pour promouvoir l'entrepreneuriat «seront sanctionnés par la création d'un véritable pôle de micro-entreprises à Annaba en tant que vitrine reflétant le grand potentiel des jeunes dans ce domaine». Visitant un Salon de micro-entreprises à Annaba en compagnie du ministre de l'Industrie, Mohamed Bacha, dans le cadre de leur visite de travail dans cette wilaya, le ministre délégué a précisé que le pôle des micro-entreprises «sera créé au niveau de la commune de Sidi Amar et devrait drainer plus de 100 micro-entreprises de différentes régions du pays». Soulignant que les pouvoirs publics œuvrent à préparer toutes les conditions pour la réussite des propriétaires des micro-entreprises, M. Diafat a indiqué que les jeunes ont un grand potentiel pour créer la richesse et sont appelés à exploiter cette énergie pour promouvoir le réseau des micro-entreprises soutenant l'économie nationale et contribuant à la création d'une valeur ajoutée. Inspectant les stands de ce salon avec le ministre de l'Industrie, le ministre délégué a appelé les jeunes à saisir les opportunités disponibles pour créer et promouvoir les micro-entreprises, les invitant à «être en contact avec les différentes instances à travers les plateformes numériques instituées pour faciliter la communication entre les propriétaires des micro-entreprises et les grandes entreprises pour promouvoir la sous-traitance».

R.R

El Tarf

Contribuer à la promotion des micro-entreprises à travers une approche économique

Intervenant lors d'une rencontre avec les jeunes porteurs de projets, organisée au siège de cette wilaya, le ministre a invité les participants à «exploiter les opportunités offertes par l'Etat au profit des jeunes porteurs de projets au titre de la stratégie nationale élaborée dans le cadre de l'Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ANADE), pour la promotion de la micro entreprise, avec une approche économique». M.Diafat a rappelé, dans ce contexte, que 97% des entreprises sont des micro-entreprises. Il a précisé que sa visite dans cette wilaya a pour objectif d'«écouter les préoccupations des jeunes désirant concrétiser leurs projets et les accompagner durant leurs démarches», tout en les encourageant à les concrétiser dans d'autres wilayas. Il a appelé, en outre, à intensifier la communication avec les porteurs de projets pour les tenir au courant de multiples et nombreuses mesures incitatives mises à leur profit pour qu'ils soient «un levier efficace de développement économique». M.Diafat a indiqué par ailleurs qu'une «cartographie» est en cours d'élaboration afin de recenser les besoins de chaque région pour la promotion des micro-entreprises, précisant que cette cartographie permettra de recenser les besoins et spécificités de chaque région du pays et les mettre à la disposition des porteurs de projets. Affirmant qu'une plate-

Le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé des micro-entreprises, Nassim Diafat a appelé mardi depuis El Tarf, les jeunes porteurs d'idées et de projets à contribuer à «la promotion des micro-entreprises dans le cadre d'une approche économique».

forme numérique a été également mise à la disposition des micro-entreprises, le ministre délégué a indiqué que sur 120.000 visiteurs de cette plateforme seuls 12.000 s'y sont inscrits, rappelant les efforts déployés par l'Etat pour soutenir et aider les micro-entreprises en difficulté. «70% des micro-entreprises rencontrent des difficultés et pas moins de 500 micro-entreprises bénéficient, chaque semaine, de l'aide et du soutien de l'Etat, a-t-il soutenu en marge du coup d'envoi de la caravane de sensibilisation au profit de la femme au foyer pour l'encourager à contribuer au développement de l'entrepreneuriat en bénéficiant du dispositif d'accompagnement mis en place par l'Etat. Deux propositions de création de deux mini-zones d'activités commerciales, destinées aux jeunes de la région ont été, par ailleurs, présentées au ministre délégué par le wali Benarar Harfouche qui a notamment indiqué que ces mini-zones de trois (3) ha chacune, sont prévues à El Kala et Bouhadjar, pour un coût estimatif de 250 millions de dinars. En marge de sa rencontre avec les jeunes porteurs de projets, M. Diafat a assisté à la signature d'une convention entre les bureaux de Annaba de la

Confédération générale des entreprises algériennes (CGEA), de l'ANADE et du groupement régional agricole dans le cadre de l'encouragement des micro-entreprises à travers les formations dédiées aux domaines de l'agriculture et de la sous-traitance. Le ministre délégué a, d'autre part, visité une exposition de micro-entreprises modèles activant dans divers créneaux

(bijoux en corail, costumes traditionnels, huiles essentielles, collecte et traitement des huiles usagées, etc.) avant de procéder à la distribution de décisions à une dizaine de jeunes propriétaires de start-up. M.Diafat avait auparavant visité quatre (4) entreprises de statut privé spécialisées dans le contrôle technique de véhicules à Matroha, une autre dans le contrôle de la construction (ECTC), une unité de production d'embarcations à Houaichia (commune du Lac des oiseaux) et une exploitation agricole dans la commune de Besbes.

R.R

Ouargla

Vingt mille hectares de terres consacrées à l'agro-industrie

Une superficie agricole de 20.000 hectares est consacrée dans la wilaya de Ouargla à l'agro-industrie afin de renforcer les capacités nationales dans cette filière et réduire par la même, sa facture d'importation, a-t-on appris mardi auprès de la direction locale des services agricoles (DSA). Faisant partie de certains périmètres agricoles qui se répartissent à travers la wilaya, la surface en question est d'ores et déjà affectée à l'Office de développement de l'agriculture industrielle en terres sahariennes (ODAS), chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de promotion et de développement de l'agriculture industrielle stratégique dans le Sud du pays, à travers la mise en valeur des terres agricoles dans le but de renforcer les capacités nationales dans ce domaine, a affirmé le directeur du secteur, Houari Saâd. Cette démarche, qui intervient en application d'une feuille de route du secteur de l'Agriculture et du Développement rural, a pour objectif de promouvoir les investissements agro-industriels et d'accompagner les porteurs de projets dans les différentes phases de concrétisation de l'investissement, a-t-il souligné. Elle se veut une contribution au développement des filières agricoles stratégiques, notamment les oléagineux, le maïs, les produits sucriers et autres, en vue de réduire la facture d'importation, a-t-il précisé. Des perspectives prometteuses s'ouvrent à la filière agroalimentaire à Ouargla, confortées par différentes expériences réussies dans ce segment stratégique à forte rentabilité économique, estiment des cadres locaux du secteur de l'agriculture. Plusieurs opportunités sont offertes à l'investissement agricole dans cette wilaya du Sud-Est du pays qui recèle d'importantes ressources hydriques et d'immenses étendues de terres susceptibles de don-

ner un nouvel essor à l'activité agricole en général et à la transformation agroalimentaire en particulier, tout en permettant d'obtenir un produit de bonne qualité pouvant répondre aux besoins du marché national, ont-ils souligné. Des résultats jugés «encourageants» ont été enregistrés ces dernières années dans la wilaya en matière de cultures stratégiques ayant un impact positif sur la substitution des importations, parmi lesquelles une expérience pilote de production de betterave sucrière, de tournesol et de maïs dans la région de Gassi-Touil relevant de la daïra de Hassi-Messaoud (Sud-est de Ouargla). Menée par la société d'investissement «Al-Filaha-ATLAS», fruit d'un partenariat privé algéro-turc, cette expérience vise à construire une plateforme de production de blé, de légumineuses, de betterave et de tournesol avec des procédés industriels modernes répondant aux standards internationaux dans le cadre de la mise en valeur des terres agricoles, selon les données fournies par les responsables de cet investissement. Occupant une superficie globale de 11.000 ha à Gassi-touil, attribuée dans le cadre de la concession agricole pour une durée de 40 ans, cette exploitation s'engage à participer à l'effort de l'Etat algérien pour assurer l'autonomie alimentaire, en offrant au consommateur un produit agricole sain et Bio. Dès l'obtention de son acte de concession en 2018, l'entreprise a investi plus de 1,35 milliards DA sur ses propres fonds, pour la mise en valeur d'une première tranche de 1.000 ha, l'installation de 21 systèmes d'irrigation par pivots et procéder aux essais sur diverses cultures la première année. En 2019, les premiers semis de blé ont commencé à germer moins de dix mois après avoir accédé à la concession, indique-t-on.

R.R

Relizane

La friperie plus chère

Le phénomène de la friperie s'est tellement amplifié ces dernières années que des articles sont proposés sur le sol d'une façon ou d'une autre à l'approche de l'Aïd El Fitr. Si la fripe «simple» provient généralement de produits locaux ramassés par les «revendeurs» qui écumant les rues, et il s'agit souvent de vêtements dont se débarrassent les familles plus ou moins usagés décolorés, tâchés, de chaussures éculées, les articles classés sous l'appellation «argent» sont les plus en vue, du fait qu'ils s'écoulent facilement en «raison de leur qualité», d'après Mouffek vendeur dans une surface de la région Ouest de Relizane. Pour les ménages qui avaient tourné le dos aux produits chinois, et qui n'ont pas les moyens d'aborder les articles aux prix hors de portée, la friperie représentait jusqu'ici la seule opportunité de se vêtir de façon convenable à des tarifs abordables, jusqu'à cette flambée des prix. Et la hausse conti-



nuelle des tarifs appliqués «en raison des difficultés d'approvisionnement», la formule pudique utilisée par les vendeurs commence à poser un sérieux problème pour ces familles qui ne parviennent plus à faire «des affaires» en dénichant à des prix étudiés, un vêtement ou une paire de chaussures de bonne

qualité pour leurs enfants. Les tarifs pratiqués, pour des produits dont l'importation est en principe interdite rivalisent aujourd'hui avec ceux mis en vente dans les plus beaux magasins de la ville et la clientèle de la friperie se fait de moins en moins nombreuse.

N.Malik

Ramadhan 2021

Un regain d'espoir

Partout, à travers toutes les régions du pays, l'heure est à la préparation du Ramadhan. Cela se distingue par diverses actions dans et aux alentours des mosquées et autres massalates marquées par des actions d'entretien et de rénovation.



C'est que le Ramadan se déroule une fois par an pendant un mois pour tout disciple de Mahomet (Aliaa salat oua salam) Pour l'an 2021, il sera au rendez-vous le 12 janvier 2021 en Algérie comme partout ailleurs dans le monde musulman. Il s'agit d'un exercice spirituel qui doit être suivi tout au long de la vie. Le but étant de s'approcher encore plus de Dieu en se privant de toutes sortes de péchés.

Pour le croyant, le Ramadan est une source de force spirituelle et de santé. Il se pratique depuis l'âge de la puberté, c'est-à-dire, aux alentours de neuf ans pour les femmes et douze ans pour les hommes, des âges qui sont le seuil de la maturité. Les exigences du Ramadan ne peuvent être accomplies que par un homme mûr.

Un jeûne depuis l'aube jusqu'au coucher du soleil et l'abstinence sexuelle ne sont pas aisés. Toutefois, ce ne sont pas des obligations mais un choix venant du croyant. C'est justement ce qui anime le monde musulman d'aujourd'hui où les actions de grâces, le respect, l'humilité et la considération des autres contribuent à l'accomplissement du Ramadan. Les musulmans sentent ce qu'éprouvent les pauvres en jeûnant. Ils ont également plus de temps pour se tourner vers Dieu. Ce qui leur permet de se recueillir en eux-mêmes et, par la suite, se corriger. L'esprit reçoit alors sa part de nourriture. Sur le plan physique, le Ramadan garantit une bonne santé.

L'estomac et les autres organes se reposent. C'est d'ailleurs ce qu'a affirmé le

prophète Mohammad (Saw) : « privez-vous et vous serez en bonne santé ». Néanmoins, les femmes enceintes et ceux qui ont une santé fragile peuvent s'abstenir du jeûne du Ramadan. C'est ce qu'elles accompliront vendredi prochain 1er jour du Ramadan 2021. Ce dernier vendredi premier jour du mois sacré du Ramadan qualifié de mois de la piété et de la soumission au créateur Ce qui n'a pas dissuadé les spéculateurs à appliquer une hausse des prix de vente dans les marchés des fruits et légumes.

D'autant plus que, pratiquement partout à travers le pays, la tendance était à la grande disponibilité en quantité et en qualité des légumes frais, de saison, et des fruits. C'était aussi la période durant laquelle, dans et en dehors des mosquées et autres lieux de culte, de rassemblement et sites spécifiques à ce genre de manifestation durant tout le mois de Ramadan, les croyants devront s'abstenir d'absorber boissons et nourriture, sauf pour des impératifs médicaux.

Cela sera le cas dès vendredi prochain, premier jour du ramadan, avec des croyants plus nombreux que d'habitude

à assister à la prière Maghreb. «Les gens se préparent au jeûne», confirme M. Mohammed Chérif Hadi, un des responsables de la mosquée qui explique que cette période est synonyme d'un regain de foi, mais aussi de solidarité au sein de la communauté musulmane. «Nous avons prévu de nous retrouver tous les soirs pour la rupture du jeûne.

La mosquée va fournir des provisions pour cela : du thé, des gâteaux, du pain, des brioches, de la viande hachée, de la soupe... Nous envoyons aussi de l'argent pour aider d'autres démunie et pour que personne ne manque de ce dont il aurait besoin pour préparer le repas du ftour». 100 à 120 personnes sont attendues chaque soir dans cette mosquée.

La majorité est algérienne, mais on compte aussi des maliens, des nigériens et autres ressortissants de différentes nationalités. C'est que le mois de Ramadan signifie pour les musulmans un rythme de vie très différent de l'ordinaire : un lever vers 3h30 ou 4h00, le matin, pour se restaurer de pain accompagné de leben ou de fromage, ou parfois du riz, le tout accompagné de généreuses quantités de

thé. Puis l'abstinence jusqu'au coucher du soleil de la ligne d'horizon. Pour la soirée, si certains reviennent au mesfouf avec du raisin sec et du miel, d'autres choisissent les gâteaux, pour rompre avec le quotidien. Cela durera jusqu'à ce qu'une nouvelle lune se montre dans le ciel dans 4 semaines environ.

L'Aïd sera alors célébré, tout d'abord par des prières. Ensuite, il arrive parfois que la mosquée organise un repas, mais cela n'est pas prévu cette année, où la priorité est à la rénovation de la mosquée. Les fidèles resteront donc en famille pour cette fête, l'une des deux les parmi les plus importantes d'évidence, les plus pauvres dans le monde sont capables de disposer de nourriture eux-mêmes.

Très peu de pauvres dans le monde sont logés par d'autres. Partout, il est fait valoir ce point selon lequel l'on pratique l'abstinence en groupe le plus souvent créée d'aide «tant que». Le mois de Ramadan signifie pour les musulmans un rythme de vie très différent de l'ordinaire : un lever vers généralement 3h30 ou 4h, le matin, pour se restaurer de pain accompagné de beurre ou de fromage, ou parfois du riz, le «shor». Puis l'abstinence jusqu'au coucher du soleil.

Pour la soirée, si certains reviennent au riz, d'autres choisissent les gâteaux, pour rompre avec le quotidien. Cela durera jusqu'à ce qu'une nouvelle lune se montre dans le ciel malgache, dans 4 semaines environ. L'Aïd sera alors célébré, tout d'abord par des prières. Ensuite, il arrive parfois que la mosquée Noor-oul-Islam organise un repas, mais cela n'est pas prévu cette année, où la priorité est à la rénovation de la mosquée. Les fidèles resteront donc en famille pour cette importante fête, l'une des deux les plus importantes du calendrier de l'Islam. Les capacités des pauvres ne sont pas seulement sous-estimées, mais étouffées par la réglementation.

Très peu de pauvres dans le monde sont logés par d'autres. Partout, il est fait valoir ce point selon lequel l'on pratique l'abstinence en groupe le plus souvent créée d'aide «tant que». Le mois de Ramadhan signifie pour les musulmans un rythme de vie très différent de l'ordinaire : un lever vers généralement 3h30 ou 4h, le matin, pour se restaurer de pain accompagné de beurre ou de fromage, ou parfois du riz, le « shor ».

Programme



12.00 Les douze coups de midi
13.00 Journal
13.55 L'île aux secrets
15.35 Mystère à Salem Falls
17.00 Météo
17.10 Quatre mariages pour une lune de miel
18.15 Les plus belles vacances
19.00 Journal
19.20 Demain nous appartient
20.40 Météo
20.55 C'est Canteloup
21.05 Léo Matteï, Brigade des mineurs
23.15 Léo Matteï, Brigade des mineurs



12.00 Tout le monde veut prendre sa place
13.45 La p'tite librairie
15.05 Je t'aime, etc.
16.15 Affaire conclue, tout le monde a quelque chose à vendre
18.40 Vélo club
19.20 N'oubliez pas les paroles
20.00 Journal
20.39 Basique, l'essentiel de la musique
20.45 Envoyé spécial
21.05 Complément d'enquête



10.50 Desperate Housewives
10.55 Desperate Housewives
11.45 Desperate Housewives
12.00 Le journal
15.55 Les reines du shopping
16.55 Incroyables transformations
17.25 Incroyables transformations
18.35 La meilleure boulangerie de France
19.45 Le journal
20.15 Météo
20.30 Scènes de ménages
21.05 Seven sisters
23.15 The Secret



06.30 Boule et Bill
06.42 Boule et Bill
07.09 Ludo
07.00 Garfield & Cie
08.05 Boule et Bill
08.30 Boule et Bill
09.20 Les as de la jungle à la rescousse
10.50 Ensemble c'est mieux !
11.20 La nouvelle édition
11.25 Météo
11.55 Journal
12.45 Météo
12.50 Rex

13.55 Rex
14.25 Rex
15.05 Le Renard
16.45 Personne n'y avait pensé !
17.10 Questions pour un champion
19.20 Plus belle la vie
21.00 Météo
21.05 Non-stop
22.50 Refaire des masques, une filière, une industrie
23.30 Outre-mer : la cuisine des étoiles



20.30 Journal
21.00 Cépages rares, un patrimoine suisse
21.53 Chasselas forever, une histoire de cépage
22.54 Le journal
23.25 Chef.fe.s de brousse



15.00 Un dîner presque parfait
16.55 Un dîner presque parfait
17.50 Un dîner presque parfait
18.50 Un dîner presque parfait
21.05 Lara Croft : Tomb Raider
23.20 Encore heureux



16.50 Late Night
19.15 L'info du vrai
20.13 L'info du vrai, le mag
20.48 La boîte à questions
20.52 Groland le zapoï
21.01 La Gaule d'Antoine
21.07 A couteaux tirés
21.59 The Head
22.52 American Horror Story
23.34 American Horror Story



18.35 Contre-enquête
18.57 Gibraltar
20.50 Blood Diamond
23.09 Le dindon



13.05 Entrée libre
13.40 Le magazine de la santé
14.35 Allô, docteurs !
15.40 Suricates superstars
19.45 Arte Journal



20.55 En thérapie
21.55 En thérapie
21.55 En thérapie
23.05 Thérèse Raquin



19.25 Quotidien, première partie
20.10 Quotidien
21.10 La maison du bonheur
21.15 13 novembre
23.20 13 novembre



17.45 Eurosport News
20.00 Ethias Cross 2020/2021
20.55 Eurosport News
21.00 Mos - Puebla de Sanabria (230,8 km)
22.30 Les rois de la pédale
23.00 Eurosport News
23.05 Ethias Cross 2020/2021



09.00 Les contes des 1001 darkas
13.50 Maigret
19.43 TPMP : première partie
20.42 Touche pas à mon poste !
21.57 Balance ton post ! L'after
22.57 Balance ton post ! L'after
23.35 Balance ton post ! L'after



20.00 Les as de la jungle à la rescousse
20.10 Une saison au zoo
20.40 Une saison au zoo
21.40 La p'tite librairie
21.05 Les hors-la-loi de la nature
22.35 Les hors-la-loi de la nature



19.19 Persona non grata
20.21 Toyland
20.50 Les enquêtes du département V : délivrance
22.37 Projet X

Sélection



Ciné Frisson - 22.37

Projet X

Comédie de Nima Nourizadeh

→ Trois adolescents, qui ont organisé une gigantesque fête d'anniversaire, perdent peu à peu le contrôle des événements... Thomas Kub va fêter ses 17 ans et entend bien donner à l'événement l'ampleur qu'il mérite. Ses deux meilleurs copains l'assistent de toute la puissance de leur imagination.

Ciné Frisson - 20.50

Les enquêtes du département V : délivrance

Film policier de Hans Petter Moland

→ Le département V déchiffre un message retrouvé dans une bouteille échouée sur les côtes du Jutland et met ainsi le doigt sur une terrifiante affaire. Un message est retrouvé dans une bouteille échouée sur les côtes du Jutland. La bouteille, manifestement très ancienne, a dû traverser les océans pour arriver jusque là.



Ciné Premier - 20.50

Blood Diamond

Film d'aventures de Edward Zwick

→ Sierra Leone, fin des années 90. Dans le chaos de la guerre civile, les destins d'un ancien mercenaire rhodésien et d'un modeste pêcheur sont liés par un diamant rose d'une valeur inestimable... Sierra Leone, 1999. Le pays est déchiré par une guerre civile meurtrière.

ARTS, CULTURE ET PATRIMOINE

LE CONSEIL DE LA NATION PREND PART À UNE RÉUNION

Le Conseil de la nation a pris part mardi à un panel conjoint en marge des réunions des commissions permanentes du Parlement panafricain, sur le thème de l'Union africaine (UA) pour l'année 2021: «Arts, culture et patrimoine: un levier pour construire l'Afrique que nous voulons», selon un communiqué de la chambre haute du Parlement.

Le président du Groupe parlementaire du parti du Front de libération nationale (FLN), M. Houbad Bouhafs a représenté le Conseil de la nation aux travaux de ce panel, précise la même source.

Il s'agit pour l'UA à travers ce thème de «concrétiser ses aspirations visant à permettre aux arts, à la culture et au patrimoine africains de s'acquitter d'un rôle majeur dans le renforcement de la conscience africaine, le développement social et économique et de l'intégration tels qu'énoncés dans l'Agenda 2063 de l'UA», a expliqué la même source.

Ce panel a pour objectif «d'échanger les informations sur le thème de l'année» et de «déterminer la contribution des parlementaires panafricains à sa mise en œuvre».

Son ordre du jour comprend - ajoute le communiqué - des présentations sur des sujets tels que «la Charte de la renaissance culturelle africaine et sa mise en œuvre» et «le statut type de l'UA sur la protection des biens et du patrimoine culturel» ainsi que «les activités de l'Académie africaines des langues». Les présentations portent également sur les «statuts de la Commission de l'audiovisuel et du cinéma africain» ainsi que sur les «activités du Centre d'études linguistiques et historiques».

Dans son intervention, le représentant du Conseil de la Nation a souligné «l'importance de la préservation du patrimoine culturel africain et la nécessité d'inclure la culture dans tous les plans de développement et les réformes politiques et économiques», rappelant que l'Algérie veille depuis son indépendance au renforcement de l'intégration africaine à travers le soutien des programmes culturels, dans les pays africains et l'organisation de manifestations artistiques, outre son hébergement du siège du Centre régional pour la protection du patrimoine culturel immatériel en Afrique. M.Houbad a également évoqué «Le Grand Musée d'Afrique, qui est l'un des projets majeurs de l'agenda de l'UA pour l'année 2063, et dont l'Algérie s'est engagée à en faire un pôle culturel prestigieux et un phare du rayonnement culturel du continent africain».

R.C.

Investissement dans le secteur

Elaboration des cahiers de charges selon Malika Bendouda

La ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda a fait état, lundi à Alger, de l'élaboration des cahiers de charges relatifs à l'investissement dans le secteur de la culture, dont l'exploitation des espaces et des sites archéologiques ainsi que des salles de cinémas et la création de théâtres privés.

S'exprimant au terme des travaux du Forum de l'économie culturelle (3 au 5 avril), la ministre a affirmé que la gestion du théâtre privé fera l'objet d'un décret exécutif déposé au Secrétariat général du Gouvernement.

Lors de la présentation des conclusions du forum, Mme Bendouda a annoncé plusieurs décisions pour redynamiser la production culturelle et artistique, dont le lancement du projet cinématographique dans la ville de Timimoune, sur une superficie de 7 hectares, outre l'ouverture imminente du complexe de cinéma composé de 3 salles dans la wilaya d'Oran et celui d'Ouled Fayet à Alger.

Dans le même contexte, la ministre a dévoilé également la création d'une école de formation cinéma à Constantine et de l'académie des arts à Tizi Ouzou dans le cadre d'un plan visant à relancer l'industrie cinématographique, ajoutant la création prochaine d'une plateforme numérique pour la distribu-



tion de la production cinématographique et une autre pour la commercialisation des œuvres d'art.

La première responsable du secteur a réaffirmé que son département ministériel accordait une attention particulière aux projets relatifs à l'industrie cinématographique des opérateurs privés.

«Un mécanisme exécutif de haut niveau multisectoriel est en cours de préparation sous la supervision du Premier ministre, lequel sera chargé de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie nationale de l'économie de la culture et des arts», a-t-elle annoncé. Elle a égale-

ment fait état de l'ouverture prochaine d'un bureau d'investissement culturel au niveau du ministère, qui aura pour mission l'accompagnement et l'orientation des auteurs de projets et des investisseurs privés.

Par ailleurs, la ministre a mis en avant l'importance de la culture en tant que «composant de l'identité nationale globale», «catalyseur de l'économie» et également «alternative» parmi les options de diversification de l'économie nationale. La cérémonie de clôture a vu la présence de nombre de ministres, du président du Conseil national

économique, social et environnemental (CNESE), Reda Tir, du président de la Confédération algérienne du patronat (CAP), Nadir Bouabbas et de représentants de différents établissements culturels et artistiques.

Organisé par le ministère de la Culture et des Arts en collaboration avec le CNESE au CIC, le Forum de l'économie culturelle a pris fin après trois jours d'interventions et de workshops animés par des porteurs de projets culturels, des artistes et des partenaires économiques et financiers.

R.C.

Forum de l'économie culturelle

Recommandation d'un environnement adéquat à l'investissement

Les participants au Forum de l'économie culturelle, dont les travaux ont pris fin lundi soir à Alger, ont recommandé l'accompagnement et le soutien des artistes et porteurs de projets à travers la mise en place de mécanismes de soutien, de commercialisation de la production culturelle et la création d'un environnement adéquat à même d'encourager l'investissement dans les domaines de la culture et des Arts et l'industrie culturelle. Ils ont appelé les porteurs de projets, les opérateurs économiques et les détenteurs de fonds à tirer profit des avantages prévus par les lois de finances en matière d'investissement, accordés par les différents dispositifs de soutien, à l'instar de l'Agence nationale de développement de l'investissement (Andi) en matière de foncier, dans le cadre de la concession ou des avantages fiscaux et douaniers. Les recommandations du Forum de l'économie culturelle ont porté également sur l'encouragement des banques à accompagner les projets proposés par les startups et les micro-entreprises dans le domaine culturel et artistique et leur financement par des crédits bancaires, sur la base des taux définis par les textes de loi. La révision des mécanismes



de soutien à la production culturelle et à la commercialisation à travers la mise en place d'avantages fiscaux et douaniers à même de faciliter la commercialisation du produit culturel algérien à l'étranger, a également été préconisée. Concernant la formation, les participants ont recommandé la promotion des programmes pédagogiques au niveau des établissements de formation relevant du secteur de la Culture, avec le recours, dans le cadre des conventions mixtes, à des experts étrangers et spécialistes dans le domaine culturel et artistique. Ils ont plaidé, dans ce même contexte, pour l'ouverture de spécialités

dans les métiers de la production cinématographique, du théâtre, du patrimoine et des Arts plastiques et pour le lancement de sessions et d'ateliers de formation continue et spécialisée dans les métiers de production culturelle. Les participants ont mis en avant également la nécessité d'accélérer la mise en place du réseau de distribution du produit culturel à l'intérieur et à l'extérieur du pays, ainsi que des plateformes numériques pour la promotion du e-paiement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, en vue de renforcer les transactions commerciales à caractère culturel, outre l'encouragement de la création de

plateformes électroniques en vue de commercialiser le produit culturel. En matière d'édition et de distribution du livre, le Forum a recommandé une exonération fiscale sur le papier destiné à l'industrie du livre, avec la prise de mesures à même de contribuer à la création d'un véritable marché concurrentiel du livre en Algérie, en sus de l'encouragement de la création d'établissements publics et privés chargés de la distribution du livre dans le pays et à l'étranger.

Les participants ont appelé, par ailleurs, au regroupement sous forme de syndicats ou d'associations à même de contribuer à la consolidation de la coopération et de la communication institutionnelle en matière d'investissement culturel et l'association des acteurs de la Culture à l'élaboration des politiques culturelles.

Organisé par le ministère de la Culture et des Arts en collaboration avec le CNESE au CIC Abdelatif Rahal, le Forum de l'économie culturelle a pris fin après trois jours d'interventions et de workshops animés par des porteurs de projets culturels, des artistes et des partenaires économiques et financiers.

R.C.

AG électorale de la FAF Amar Bahloul annonce sa candidature pour la présidence

→ Le membre du bureau fédéral sortant de la Fédération algérienne de football, Amar Bahloul, a annoncé officiellement sa candidature pour la présidence de l'instance fédérale, en vue de l'assemblée électorale, prévue le 15 avril, a appris l'APS mardi auprès de l'intéressé. «Après mûre réflexion, j'ai décidé officiellement de me porter candidat».

«L'adoption à la majorité des bilans moral et financier a énormément pesé sur ma décision», a indiqué Bahloul. La commission de candidatures, installée lundi peu après le déroulement des travaux de l'assemblée générale ordinaire, présidée par le président de l'US Chaouia Abdelmadjid Yahia, a fixé du 6 au 9 avril à minuit, la période pour le dépôt des candidatures. Au cours de cette AGO, les membres de l'AG ont adopté à la majorité les bilans moral et financier de l'exercice 2020, ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2021.

«Mon projet consiste à rassembler l'ensemble de la famille du football algérien, je suis prêt à discuter avec l'opposition, que j'inviterai à s'asseoir autour d'une table dans l'intérêt du football national. Je suis un rassembleur, je ne vais exclure personne», a-t-il ajouté, soulignant qu'il comptait déposer son dossier jeudi. Avant d'enchaîner : «Mon projet s'articule sur trois axes : rassemblement, continuité et optimisation». Fraîchement élu à la tête de la Ligue régionale de Annaba, Bahloul a indiqué qu'il avait entamé



Bahloul veut succéder à Zetchi.

(Photo > D. R.)

«depuis quelques jours des consultations pour composer son éventuel futur bureau fédéral, qui sera fort et représentatif».

Bahloul s'est engagé également «à apporter des correctifs aux insuffisances constatées dans le domaine organisationnel de la FAF, lors du précédent mandat sur tous les plans».

Enfin, concernant ses chances de succéder à Kheïreddine Zetchi, le natif d'El-Tarf se dit «confiant».

«Mes chances ? Je reste confiant, je pense que j'ai des atouts à faire valoir, mon vécu et mon expérience et toutes mes sorties sur le plan médiatique seront pour moi un avantage non négligeable pour essayer d'avoir l'insigne honneur de diriger le football algérien».

Le président sortant de l'instance fédérale, Kheïreddine Zetchi, a décidé de ne pas briguer un deuxième mandat, lui qui avait été élu le 20 mars 2017 en remplacement de Mohamed Raouraoua.

Outre Bahloul, d'autres noms se sont positionnés pour reprendre la présidence de l'instance fédérale à l'image de Walid Sadi, Mohamed El-Morro, ou encore l'ancien international Antar Yahia, resté toutefois évasif sur la question.

Benaoumer Berrahal candidat à la présidence

Par ailleurs, l'ancien président du Ghali de Mascara dans les années 1980, Benaoumer Berrahal, a annoncé mardi sa candidature à la présidence de la FAF.

Dans une déclaration à l'APS, Berrahal, qui a assumé, pendant un mois (de juillet à août 1999), la fonction de président de la FAF, a indiqué que

son programme va s'appuyer sur «la consolidation des acquis de l'Equipe nationale sous la conduite par Djamel Belmadi et le développement du football local».

Actuellement, sénateur, Berrahal a assuré que «si la loi ne m'autorise pas à cumuler les deux postes. Je suis prêts à quitter le poste de sénateur, pour réaliser mon projet avec la FAF».

L'ancien président du Ghali de Mascara, sacré champion d'Algérie en 1984, a déploré que la période de dépôt des candidatures a été réduite à trois jours, assurant qu'il déposera son dossier de candidature au niveau de la commission électorale avant jeudi prochain.

Déjà candidat en 2017, Berrahal qui a présidé aux destinées du Ghali de Mascara à deux reprises (1982-1987 et 1992-1996) a été aussi député de 1987 à 1992 et président d'APW de Mascara de 2012 à 2015.

R. S.

Coupe de la Ligue professionnelle Coup d'envoi de la compétition le 20 avril

→ La Coupe de la Ligue professionnelle de football, relancée exceptionnellement cette saison en remplacement de la Coupe d'Algérie, annulée, débutera le 20 avril, a annoncé mardi la Ligue de football professionnel sur son site officiel. Le coup d'envoi de cette épreuve, viendra marquer la reprise de la compétition pour les clubs de la Ligue 1, dont la plupart sont à l'arrêt après la fin de la phase aller du championnat le 21 mars. «La reprise sera entamée par la Coupe de la Ligue, tel qu'il a été décidé par le bureau Fédéral à l'issue de sa réunion du mardi 26 Janvier 2021», a précisé la LFP. Les quatre clubs engagés dans les deux compétitions africaines interclubs (Ligue des champions et coupe de la Confédération) : le CR Belouizdad, le MC Alger, l'ES Sétif et la JS Kabylie, sont exemptés du tour préliminaire de la Coupe de la Ligue, dont le tirage au sort aura lieu le samedi 10 avril à l'Hôtel L'Olympic à Dely Brahim (11h). Pour rappel, deux variantes ont été proposées aux membres du bureau fédéral

qui avaient opté pour le système à 20 clubs (professionnels, ndlr). Huit clubs sur les 16 restants seront tirés au sort pour disputer un tour préliminaire qui permettra la qualification de quatre équipes. Les quatre clubs qualifiés auxquels s'ajouteront les quatre exemptés ainsi que les huit restants disputeront les huitièmes de finale après un tirage au sort. Les tours suivants seront disputés de manière classique avec un quart de finale, des demi-finales et une finale, soit un total de 4 à 5 rencontres à disputer par un club pour atteindre l'ultime stade. Le premier club tiré au sort recevra sur son terrain et à huis clos. Lors de la session ordinaire tenue le 26 janvier dernier, le bureau fédéral de la FAF avait décidé d'annuler l'édition 2021 de la Coupe d'Algérie, pour être remplacée par la Coupe de la Ligue professionnelle, en raison notamment de la situation sanitaire liée au Covid-19. La dernière édition de la Coupe de la Ligue avait été disputée en 2000 et remportée par le CR Belouizdad. ■

MCA

Abdelhafid, Benaldjia et Lamara forfaits face à l'EST

→ Le MC Alger sera privé des services de trois joueurs : l'attaquant Abdelhak Abdelhafid, l'ailier Billel Benaldjia et le défenseur Nabil Lamara, en vue du match en déplacement face à l'ES Tunis, samedi au stade Radès (17h), dans le cadre de la 6^e et dernière journée (Gr D) de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football, a annoncé mardi le club algérois. Pour parer à ces défections, le staff technique du «Doyen» a fait appel à deux joueurs de la réserve : les deux attaquants Badreddine Dahlal et Sofiane Abdellaoui, précise la même source. De son côté, le milieu de terrain Miloud Rebiaï ne s'est pas entraîné mardi par précaution, lors de la séance effectuée à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration d'Aïn Bénian (Alger), mais devrait

faire partie du groupe qui s'envolera jeudi pour Tunis. Par ailleurs, le défenseur Nabil Saadou, opéré des ligaments croisés, a entamé sa rééducation fonctionnelle. L'ancien joueur de la JS Kabylie a peu de chances pour revenir avant la fin de la saison. Alors qu'il n'avait besoin que d'un seul point pour valider son billet pour les quarts de finale de la Ligue des champions, le «Doyen» s'est incliné samedi à domicile face aux Egyptiens du Zamalek (0-2), ratant une belle occasion de sceller sa qualification, sans attendre la dernière journée.

Le Mouloudia sera ainsi condamné à aller chercher le point de la qualification, lors de l'ultime journée, sans attendre l'issue de l'autre match entre le Zamalek et les Sénégalais de Teungueth FC, déjà éliminés. ■

EN DEUX MOTS

CRB : Ngombo rejoint Ghanem dans la liste des libérés

Le CR Belouizdad a résilié le contrat de l'attaquant belgo-congolais Maecy Ngombo, a indiqué le club pensionnaire de la Ligue 1, lundi soir dans un communiqué. Arrivé au Chabab durant l'intersaison pour un contrat de trois ans, Ngombo rejoint ainsi dans la liste des libérés le milieu de terrain Fouad Ghanem, dont le contrat a été résilié à l'amiable lundi.

En revanche, le champion d'Algérie sortant s'est attaché dimanche les services de l'attaquant de la JSM Skikda Kheïreddine Merzougui, signataire d'un contrat de 18 mois.

Il s'agit de la première recrue pour le club algérois lors du mercato d'«hiver», qui a débuté le 22 mars dernier et s'étalera jusqu'au 11 avril.

Sans entraîneur depuis le limogeage de l'entraîneur français Franck Dumas, le CRB reste sur une victoire décrochée vendredi au stade du 5-Juillet face aux Congolais du TP Mazembe (2-0), un succès qui a relancé ses chances de qualification pour les quarts de finale de la Ligue des champions. Le Chabab s'est envolé mardi pour l'Afrique du Sud pour défier vendredi à Pretoria Mamelodi Sundowns, dans le cadre de la 6^e et dernière journée (Gr B) de la Ligue des champions.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA.
Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse. 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger.
Tél. : 021 6710.44/6710.46
Fax : 021 6710.75.
Compte bancaire : CPA 103 400 08971.114, rue Hassiba-Ben Bouali, agence Les Halles.
Membres fondateurs :
Gérant, directeur de la publication: **Abdelwahab Djakoune**.
Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki**
Directeur commercial : **Ouahid Kouba**
Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL**
Tirage : 2500 exemplaires
16 - Pages
Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**.
Diffusion centre : **SEDICOM**.
Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : **La Nouvelle République**, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : **lnr98redaction@yahoo.fr** / E-mail pub : **lnr98publicite@yahoo.fr** - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19.
Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40
Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

Ligue 1

La JSS récupère ses trois points défalqués

→ La JS Saoura a annoncé mardi avoir récupéré les trois points défalqués, dans l'affaire de son match perdu sur tapis vert en déplacement face au Paradou AC (victoire sur terrain 2-1), dans le cadre de la 18^e journée du championnat de Ligue 1 de football. Selon la décision de la commission fédérale de recours, dont une copie a été publiée par la JSS, le club du Sud «perd le match sans attribuer les points au PAC». La commission de discipline de la Ligue de football professionnel, réunie le 18 mars dernier, a décidé d'octroyer le gain du match au PAC sur tapis vert (3-0), avec une défalcation de trois points par pénalité à la JSS pour avoir incorporé le joueur Oussama Meddahi alors qu'il était sous le coup d'une suspension.

La commission fédérale de recours a confirmé la suspension de Meddahi pour quatre matchs ferme, en sus de la sanction initiale : un match ferme.

Par ailleurs, la sanction infligée initialement au secrétaire général de la JS Saoura, Zine Hamadi, a été revue à la hausse, passant de un à deux mois de suspension ferme. Le club devra aussi

s'acquitter d'une amende de 100 000 dinars. A l'issue de cette décision, la JSS se hisse en tête du classement avec 36 points en compagnie de l'ES Sétif, alors que le PAC est relégué à la 9^e place avec 27 points.

| Classement : | Pts | J |
|--------------------|-----|----|
| 1. ES Sétif | 36 | 17 |
| - JS Saoura | 36 | 18 |
| 3. MC Oran | 33 | 19 |
| 4. O. Médéa | 32 | 19 |
| 5. JS Kabylie | 31 | 17 |
| - AS Aïn M'lila | 31 | 19 |
| 7. CS Constantine | 30 | 19 |
| 8. USM Alger | 28 | 18 |
| 9. Paradou AC | 27 | 19 |
| 10. CR Belouizdad | 26 | 15 |
| 11. MC Alger | 25 | 16 |
| 12. RC Relizane | 24 | 19 |
| 13. ASO Chlef | 20 | 19 |
| - WA Tlemcen | 20 | 19 |
| 15. NA Hussein-Dey | 19 | 19 |
| - US Biskra | 19 | 19 |
| 17. NC Magra | 15 | 17 |
| - USM Bel-Abbès | 15 | 18 |
| 19. JSM Skikda | 8 | 17 |
| 20. CABB Arréridj | 5 | 17 |

en direct

CRB

Ngombo rejoint Ghanem dans la liste des libérés

le match à suivre

MCA

Abdelhafid, Benaldjia et Lamara forfaits face à l'EST

football

AG électorale de la FAF

Amar Bahloul annonce sa candidature pour la présidence

FAF

Que va-t-il changer ?

→ **Zetchi le savait-il ? Question à double tranchant. Loin de toute stupéfaction, il découvre qu'il est un homme aimé par la majorité des membres de l'assemblée générale.**

Les révélations certifiées par l'adoption des bilans le confortent dans ses propres certitudes. Mais l'urgence est de tout changer, pensent ceux qui se préparent à accueillir la nouvelle équipe, même si tout ne peut être changé. L'anormal, érigé en norme, n'est plus acceptable, réagissent les professionnels du sport. Le temps serait révoqué. On reste dans le conditionnel. Ceux qui arrivent auront-ils la force de réinventer, recomposer, changer de stratégie pour montrer le changement y compris dans les discours ? Ceci, bien entendu, pour que tout redevienne normal. Zetchi, c'est officiel, quitte son fauteuil pour devenir spectateur du prochain match depuis le fauteuil de son entreprise qu'il retrouve avec un sourire, certes, mais aussi avec une pincée de regret. Mais il est attendu dans les jours à venir par un grand nombre de sportifs, dont experts et observateurs, autour d'une discussion qui serait sportive. Parler, dire ce qu'il regrette de ne pas avoir fait ou encore dire, ce qu'il aurait dû faire ou voulu faire, mais dérouter ou court-circuité dans ses objectifs par des «spectateurs» de mauvais goût. Comme ce fut lors de cette AGO. Un confrère écrivait d'ailleurs dans sa dernière livraison «à quoi a donc servi, toute cette campagne pour qu'à la fin tout se déroule sans débat et sans réserves ?» La question reste posée. Ainsi, Zetchi réussit son ultime test, lui, dont la mission est officiellement terminée. Les affaires courantes de la Fédération algérienne de football seront gérées, jusqu'au rendez-vous électoral du 15 avril prochain, par son secrétaire général». Comme il rapporte que des échos laissent entendre que le ministère de la Jeunesse et des Sports serait disposé à autoriser des amendements lors



■ Zetchi voulait passer encore plus de temps à la FAF.

(Photo > D. R.)

d'une assemblée générale extraordinaire (AGEx), et que, de ce fait, l'AGE sera reportée à une date ultérieure.

Des candidats pour le prochain train

Pour remplacer Kheireddine Zetchi, plusieurs noms circulent depuis quelques jours. Et ceux qui reviennent souvent sont Antar Yahia, l'actuel directeur sportif de l'USM Alger, Charaf Edine Amara, président du Conseil d'administration du CR Belouizdad, Walid Sadi, membre du Conseil d'administration de l'ES Sétif et ancien membre du bureau fédéral du temps de Mohamed Raouraoua, ou encore l'ancien président de l'ASM Oran, Mohamed El Morro. La liste serait encore longue. Une véritable course est déjà sur le point

d'être engagée vers le fauteuil de Zetchi, l'ex-président sortant.

Entre hier et aujourd'hui

Pas seulement un fossé mais le vocabulaire footballistique a pris des ailes et la grammaire nage déjà dans des commentaires, dans des allusions au point où les adjectifs qualitatifs se bousculent et commencent même à s'user. La vague des protestations développée avant le mandat ne remonterait pas de sitôt à la surface comme si la mer était de tout temps calme dans le football et que tout baignait conformément aux objectifs du BF. La mission de la prochaine équipe est de créer, loin des antagonismes et des tensions, les conditions nécessaires à un cli-

mat apaisé. En démineur, rassembleur, quitte à sanctionner les réfractaires, il sera ainsi dans son premier rôle. Ce vaste et déterminant chantier ne saurait s'opérer sans un environnement propice, sans inclusion. Un autre défi à relever, une fois les premières urgences du football national. Pourtant tout le monde sait que le football a besoin, plus que jamais, d'unité, de solidarité de concorde et d'anciens internationaux lesquels restent déconnectés de cette instance.

H. Hichem

A voir

- El Heddaf TV : Belmekchouf à 21h
- RMC Sport 2 : Grenade - Manchester United à 20h

La Der

Prix Marc-Vivien Foé 2021 : Trois joueurs algériens nominés

Trois internationaux algériens figurent dans la liste des 11 prétendants pour le Prix Marc-Vivien Foé pour la saison 2020/2021 récompensant le meilleur joueur africain de Ligue 1 française de football. Les trois footballeurs algériens nominés pour le Prix Marc-Vivien Foé décerné par RFI/France 24 sont : le gardien Alexandre Oukidja (FC Metz), le milieu de terrain offensif Farid Boulaya (FC Metz) et l'attaquant Andy Delort (Montpellier Hérault SC). Le portier algérien a pris son temps pour asseoir sa réputation au sein de l'élite. Mais à 32 ans, et après de nombreuses saisons dans les divisions inférieures, le gardien de but est devenu un joueur respecté, à son

poste, en Ligue 1. Les performances du champion d'Afrique 2019 ne sont évidemment pas étrangères au fait que les Messins ont une des meilleures défenses de L1. A 28 ans, Boulaya, milieu offensif créatif s'est enfin imposé au plus haut niveau, après avoir surtout brillé en deuxième division par le passé. Buteur, passeur et surtout dribbleur, le numéro 10 messin brille, au point d'être régulièrement appelé en sélection algérienne, malgré la forte concurrence à son poste. Enfin, Delort est devenu une valeur sûre de la Ligue 1. Le champion d'Afrique 2019 avait certes fini seulement 10^e du Prix Marc-Vivien Foé 2020. Mais, avec ses buts souvent décisifs et sa forte personnalité, cet at-

taquant de 29 ans peut viser mieux lors de l'édition 2021. Outre ces trois joueurs algériens, huit autres candidats sont en lice : Nayef Aguerd (Stade Rennais/ Maroc), Boulaye Dia (Stade de Reims / Sénégal), Seko Fofana (Racing Club de Lens/ Côte d'Ivoire), Idrissa Gueye (PSG / Sénégal), Tino Kadewera (Olympique lyonnais / Zimbabwe), Gaël Kakuta (Racing Club de Lens / RDC), Reinildo Madava (LOSC Lille/ Mozambique), Karl Toko-Ekambi (Olympique lyonnais / Cameroun). Le trio final sera choisi par un comité de journalistes et annoncé le 29 avril prochain.